

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	14
• votants	14
• absents	1
• exclus	0

De la commune d' ESTREUX

0 03 / 2 02 4

Séance du 18 mars 2024 à 20 heures 00

Date de convocation :

08 mars 2024

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :

08 mars 2024

Objet

Acquisition à l'amiable
d'un bien immobilier

3-1

M. HENNEBERT Maurice

Étaient présents :

Mrs HENNEBERT, MORELLE, CARE, DEGROOTE, DELATTRE, DZIK, MARCAILLE, MIELCZAREK

Mmes THEOLAT, DEGARDIN, DI MUZIO, HEGO, MARATIER, VALOIS

Absent Excusé :

M. Michel GEORGES

Secrétaire de séance :

M. MIELCZAREK Maxime

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un immeuble sise 21 rue Jean-Jaurès à ESTREUX 59 990, cadastré U 1753, libre d'occupation, est mis en vente.

Vu l'opportunité d'acquérir cet immeuble qui pourrait être transformé en espace public, ou toute transformation utile à la commune.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 Octobre 2006 instituant un droit de préemption sur le territoire de la commune d' Estreux.

Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants R 213 - 4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir cet immeuble

Après délibéré, Le Conseil Municipal :

- décide d'acquérir par négociation à l'amiable d'un bien situé à Estreux, cadastré Section U 1753 au 21 Rue Jean Jaurès 59 990 ESTREUX.

Adopte par 13 voix "POUR"

Abstention par 1 voix : M. Yves DEGROOTE

Après négociation avec la SCI Philippe FAUVARQUE-Benoît GAUSSIN, mandatée pour la mise en vente dudit bien, une offre au prix de 52 500,00 € net vendeur a été proposée et acceptée. Des honoraires de négociation seront ajoutés au prix de vente pour un montant à hauteur de 4 000,00 € soit un montant total de 56 500,00 €

- autorise Monsieur Le Maire, Maurice HENNEBERT, ou en cas d'empêchement Madame Josée THEOLAT, 1ère adjointe, à entamer les démarches nécessaires à l'acquisition de cet immeuble et à signer tous les documents s'y rapportant.

- Dit que les crédits suffisants seront inscrits au Budget de la commune, à l'opération 039

ADOPTE

POUR EXTRAIT CONFORME

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture DE

VALENCIENNES le . **19 MARS 2024**

Publié ou notifié le . **19 MARS 2024**

Le MAIRE
Maurice HENNEBERT



Fait à ESTREUX, le 19 mars 2024

Le Maire
Le MAIRE
Maurice HENNEBERT

